



## Demande d'information sur projet de location partielle avec PTZ

-----  
Par julien29

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour obtenir un éclairage sur la compatibilité de mon projet immobilier avec les conditions du Prêt à Taux Zéro (PTZ).

Je suis en cours d'acquisition d'un bien financé en partie avec un PTZ. Il s'agit de deux anciennes maisons mitoyennes qui ont été réunies en un seul logement par les anciens propriétaires. L'ensemble constitue aujourd'hui une seule habitation sur un seul lot cadastral, que j'occuperai à titre de résidence principale.

Mon projet serait de refermer la séparation intérieure existante entre les deux parties, afin de mettre en location une partie du bien (soit en meublé classique, soit en courte durée type Airbnb), tout en continuant à vivre dans l'autre partie.

Je souhaiterais savoir si ce type de location partielle est envisageable, dans le respect des obligations du PTZ (notamment les 6 années d'occupation en résidence principale).

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Bien cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous séparez en 2 logements, l'un sera votre résidence principale, mais pas l'autre.

Vous ne pourrez louer qu'en saisonnier et 120 jours par an maximum.